



ENVIRONNEMENT

Un kit de communication dédié aux chenilles processionnaires du chêne !



Thaumetopoea processionea
©Luc Hoogenstein (CC BY-SA 4.0)

Les **chenilles processionnaires du chêne** (*Thaumetopoea processionea*) vivent, comme leur nom l'indique, dans les chênes où elles construisent leur nid. Elles passent la plupart de leur temps dans celui-ci et ne le quittent que la nuit pour chercher de la nourriture dans l'arbre. Les chenilles se déplacent en plusieurs longues rangées comme lors d'une procession. Elles se reconnaissent principalement à leur couleur gris-clair avec une bande dorsale noire et à leurs longs poils blancs. Elles peuvent atteindre 3,5 cm de long et sont actives d'avril à juillet. Le nid se présente sous la forme d'un amas soyeux accolé au tronc ou à une branche. Un nid atteint 15 à 30 cm de longueur en moyenne, mais des nids d'un mètre de long ont déjà été observés.

Elles provoquent des **dégâts aux végétaux** et causent des **désagréments importants pour l'Homme** car elles sont très urticantes.

Ce ne sont pas leurs longs poils qui posent problème, mais les **soies microscopiques urticantes** que les chenilles projettent en situation de stress et qui se retrouvent en **suspension dans l'air**. La personne en contact direct ou indirect (dispersion des soies par le vent) avec ces soies, va réagir de façon plus ou moins virulente selon sa sensibilité. Les soies urticantes provoquent généralement des **réactions allergiques** et des **démangeaisons**, voire des **oedèmes** sur les parties du corps les plus exposées : **mains, cou et visage**. Elles peuvent également provoquer des **lésions oculaires** et des **troubles respiratoires sévères**.

Outre la mise en place de stratégies de lutte, il est important de communiquer auprès des administrés mais aussi des équipes techniques afin d'informer de la présence de cet insecte mais aussi de la conduite à tenir en cas de présence. Afin de répondre à ces objectifs, FREDON Grand Est a développé un kit de communication «Chenilles processionnaires du chêne» ! Il est composé d'un ensemble complet d'outils de communication en différents formats :



- Une affiche A2 à disposer en mairie
- Une fiche technique sur la pose de gîtes et nichoirs à chauves-souris et mésanges
- Une fiche technique sur la gestion des chenilles en collectivités
- Une fiche technique sur les risques pour la santé
- Une fiche technique sur les méthodes de lutte
- Un modèle d'article pour votre bulletin municipal ou votre site internet
- Un panneau de présentation des chenilles (40*60cm)
- Un panneau sur les chauves-souris (40*60cm)
- Un panneau sur les mésanges (40*60cm)

[EN SAVOIR PLUS](#)





AGRICULTURE

Les Culturales, premier événement depuis 18 mois !



18.. C'est le nombre de mois pendant lesquels il ne s'est tenu aucun salon professionnel agricole en raison de la pandémie de Covid19. Et pour célébrer le retour des salons en présentiel, Arvalis-Institut du végétal avait choisi Béthény (Marne) pour organiser les Culturales 2021 ! Cet événement dédié aux producteurs de grandes cultures à la recherche d'innovations pour leurs exploitations s'est tenu du 15 au 17 juin à Terralab-Terrasolis sur une surface de 20 hectares et a réuni près de 2 000 exposants.

FREDON Grand Est était évidemment présente à cette occasion afin de présenter l'ensemble de ses activités à destination des agriculteurs :

- Diagnostic à la parcelle et en laboratoire
- Suivi des ENI (Effets Non Intentionnels)
- Lutte contre les campagnols
- Réseaux DEPHY
- Régulation des corvidés
- Plan d'actions contre les ambrosies et les chenilles processionnaires
- Formations
- Surveillance des organismes de quarantaine dans le cadre des missions de délégation de service public



Les contraintes liées au contexte sanitaire (nécessité de pass sanitaire pour exposants et visiteurs) ainsi que les très fortes chaleurs ont eu un fort impact sur le taux de participation à cet événement qui a malgré tout accueilli 8 000 visiteurs au cours de ces 3 jours.

Les collaborateurs ont eu l'occasion de recevoir M. Thierry PAUL, Président de FREDON Grand Est, venu visiter le stand et échanger avec les membres de l'équipe.



FORMATIONS

Découvrez notre nouveau catalogue de formations !



Dans le cadre de son activité de formation, FREDON Grand Est se prépare activement à passer la certification Qualiopi. Cette certification permet d'attester que l'organisme de formation met en place une démarche qualité afin de répondre aux objectifs de développement de compétences de ces clients.

Cela passe notamment par la mise à jour de l'ensemble de nos outils de communication ainsi que de notre site internet.

De ce fait, afin de rendre toujours plus accessible l'accès à l'information, nous avons le plaisir de vous présenter notre nouveau catalogue de formations ainsi d'une rubrique «Formations» beaucoup plus détaillée sur notre site internet.

[POUR Y ACCÉDER, CLIQUEZ ICI](#)





RÉGLEMENTATION

Des arrêtés préfectoraux imposent la destruction de l'ambroisie

Jusqu'au 30 juin se tiennent les Journées mondiales de lutte contre les ambrosies. Cette plante, originaire d'Amérique du Nord, cause d'importants problèmes de santé publique en raison de son pollen hautement allergène.

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE), porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS), FREDON Grand Est est chargée d'animer et coordonner la mise en oeuvre d'un plan d'actions au niveau régional selon 3 axes :

- **La surveillance** : créer un réseau de surveillance et coordonner la gestion des signalements
- **La prévention** : sensibiliser le grand public et les professionnels
- **La lutte** : organiser la lutte contre les ambrosies (extension à d'autres espèces nuisibles à la santé comme la berce du Caucase, le datura stramoine, le moustique tigre, ...)

Nous proposons d'ailleurs des formations à destination des acteurs de terrain, financées par l'ARS Grand Est. Le programme, les dates et modalités d'inscriptions sont disponibles [ici](#).



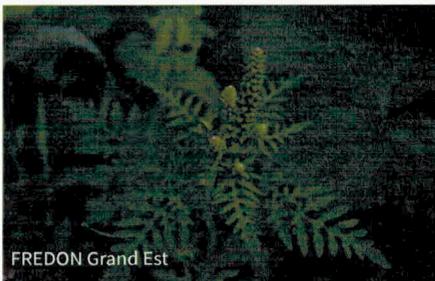
FREDON Grand Est

Le saviez-vous ?

Face à la propagation de cette plante sur le territoire français et afin de limiter la production de pollen, les plants doivent être systématiquement détruits par fauche ou arrachage. Cette obligation de destruction est mentionnée dans des arrêtés préfectoraux pour chaque département de la région Grand Est.

Cette obligation est applicable à toutes les surfaces, y compris les domaines publics de l'Etat et des collectivités territoriales, les ouvrages linéaires tels que les voies de communication, les terrains des entreprises (agricoles, carrières) et les propriétés des particuliers.

Vous l'aurez compris, nous sommes tous concernés par la lutte !



FREDON Grand Est

[EN SAVOIR PLUS](#)



En attendant la prochaine newsletter, vous pouvez suivre notre actualité au quotidien, sur notre site internet et nos réseaux sociaux :



www.fredon-grandest.fr



FREDON Grand Est



FREDON
GRAND EST

FREDON Grand Est

2 Espl. Roland Garros, 51100 Reims

Tél : 03 26 77 36 70 - Courriel : contact@fredon-grandest.fr

SIRET - 440 409 175 000 13 - APE / NAF 9412Z - N°TVA FR43440409175